



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Moyen-Orient

Question écrite n° 75981

Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie sur la guerre entre Israël et le peuple palestinien. Israël dispose d'un Etat et le peuple palestinien de territoires autonomes morcelés. Ces dernières années, la situation s'est envenimée avec le blocage causé par l'extension des colonies israéliennes et les reports successifs de la création d'un Etat palestinien comme reconnu par l'ONU dans ses résolutions. Attisé par le terrorisme et par un manque de volonté politique à résoudre les problèmes, l'Etat d'Israël a utilisé son armée et des milices pour attaquer le quartier général du président palestinien et pour détruire les maisons, les exploitations agricoles. Israël chasse les Palestiniens de leurs territoires. La circulation des personnes et des biens n'est plus possible avec les multiples barrages entraînant le chômage, la pénurie de denrées, l'empêchement des secours des blessés sur les différents fronts. Des associations, des organisations non gouvernementales ont décidé d'apporter leur aide en partenariat avec les ONG palestiniennes et israéliennes par solidarité avec ces populations. Faisant le constat de l'inégalité des forces en présence entraînant inévitablement une victoire militaire des Israéliens aux dépens des civils palestiniens, il lui demande quelles initiatives le Gouvernement entend prendre pour favoriser l'envoi d'une force internationale d'interposition, comme cela a été fait dans des pays d'Europe centrale, afin de créer les conditions pour négocier une paix durable. Il est légitime que ces deux peuples vivent chacun dans le respect de leurs droits dans un Etat indépendant.

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75981

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères, coopération et francophonie

Ministère attributaire : affaires étrangères, coopération et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 2002, page 2448